Département de la Nièvre

Ville d'IMPHY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er AVRIL 2008

L'an deux mille huit le premier du mois d'AVRIL à dix-huit heures trente minutes, les Membres du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'IMPHY (Nièvre) se sont réunis en l'Hôtel de Ville de cette dernière, lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Madame JULIEN Joëlle, Maire en exercice, en suite de la convocation qui leur fut adressée le 25 mars deux mille huit, en vertu des prescriptions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-*-*-*-*-*-

ETAIENT PRESENTS : (25 Conseillers)

Mesdames et Messieurs JULIEN Joëlle, Maire, ROY Régine, CREPIN Jean-Daniel, SALLE Isabelle, LONGO Orféo, DAGUIN Bernard, GATEAU Mireille, AMIOT Guy, THOMAS Gérard, JACQUES Alain, AMIOT Maria, BOURGEOIS Liliane, MOREAU Michel, SAURAT Jean-François, DEPESSEVILLE Christian, JOURNET Véronique, ROLLET Didier, NADEAU Myriam, MARTINEZ-CORRAL Céline, AUCLAIR Nadège, HEBRAS Estelle, FERREIRA Valdemar, GAILLARD Christophe, MORAES Lionel, ROTY Joëlle.

ETAIENT ABSENTS : (2 Conseillers)

Monsieur HERMANS Denis et madame ROZIER Catherine.

-*-*-*-*-*-

Monsieur Michel MOREAU est nommé pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

-*-*-*-*-*-

Le Procès-Verbal des travaux de la dernière séance (25 mars 2008) est lu et adopté à l'unanimité, sans observation ni modification.

-*-*-*-*-*-

Madame ROY fait lecture de la note de synthèse expliquant la nature du débat d'orientation budgétaire :

« Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape de ce cycle.

■ Les objectifs du D.O.B.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

• de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,

• d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

■ Les obligations légales du D.O.B.

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (Articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales).
Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

- Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif
Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.
Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes.

Le débat d'orientation budgétaire, une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales

Le Maire établit, à l'occasion du débat, un rapport d'orientation budgétaire, dans lequel il présente différentes informations pouvant servir de base à la discussion, avec par exemple :

■ des données sur le contexte budgétaire,
■ la situation financière de la collectivité
■ les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluri- annuelle des investissements.

Vous trouverez ci-joints :

- **un état de notification des taux d'imposition de 2008 de la Taxe d'habitation et des Taxes foncières,**
- **la fiche de notification de la dotation forfaitaire 2008**
- **un état de la dette**

- **un état de l'évolution de la dette**
- **le résultat de l'exercice 2007 ».**

Présentation de l'orientation budgétaire 2008 par Madame le Maire :

Ce nouveau budget en préparation est le premier de cette nouvelle équipe. Sans pour autant être pessimiste nous devons être prudent pour ce premier exercice.

Nous ne connaissons pas, à ce jour, la politique de l'Etat en terme de soutiens financiers. Nous savons que ce gouvernement de droite malmène constamment les acquis sociaux et fait en sorte de décentraliser au final sur les collectivités territoriales des responsabilités toujours plus grandes sans pour autant mettre les moyens en face.

Reste également le problème de la population qui diminue de recensement en recensement : nous sommes passés de 4 015 à 3 850 habitants, ce qui va générer une baisse de la dotation à partir de l'année 2009.

L'équipe précédente nous laisse une situation financière saine. Le bilan est satisfaisant, néanmoins nous devons être vigilants dans nos perspectives de dépenses pour cette année 2008.

Comme nous l'avons annoncé dans notre programme de campagne nous décidons de ne pas alourdir la pression fiscale dans notre commune encore pour cette année.

Sur le plan des recettes de fonctionnement, nous disposons de quelques informations :

Le budget de fonctionnement 2008 qui est en cours de préparation sera de l'ordre de 4270 kilos euros ; ce qui correspond à peu près à celui de 2007.

Les résultats de 2007 laissent apparaître un excédent s'élevant à 494 kilos euros qui seront reportés en budget de fonctionnement.
Le montant de l'attribution de compensation versé par la Communauté de Communes au titre de la Taxe Professionnelle Unique est le même que l'année dernière, soit 1315 kilos euros.
L'état de notification de la taxe d'habitation et des taxes foncières nous annonce un produit fiscal à taux constant de 1270 kilos euros.
La dotation forfaitaire versée par l'Etat s'élève cette année à 400 kilos euros.
Les dotations diverses, quant à elles, représentent la somme de 255 kilos euros.

Au niveau des dépenses, il nous faudra tout d'abord, poursuivre les actions engagées :

- travaux de construction de l'Unité Territoriale d'Actions Médico - Sociales : l'ouverture est prévue à la fin de l'année 2008. Les loyers que nous percevrons permettront de couvrir les annuités de l'emprunt qui a été réalisé sur une durée de 30 ans.

- Aménagement de l'espace ludique des bords de Loire : l'ouverture est prévue au mois de juin 2008.

- Construction d'une caserne de Gendarmerie : le dossier est encore en cours d'étude. Là aussi, les loyers devront couvrir les annuités d'emprunt.

- Nous devrons suivre également la construction de la 2ème tranche du lotissement LOGIVIE.

Les actions à venir à court et moyen terme que je vous propose sont les suivantes:

Sur le plan de la communauté de communes : cette dernière prend sur son budget propre les travaux de voirie et la répartition des actions se fait au prorata de la population et du montant apporté.
Nous travaillerons sur l'aménagement des bords de Loire et les sentiers de randonnées.
Nous ferons également une étude sur tous les trottoirs, les bateaux et les accès aux bâtiments publics qui seront à modifier et / ou à améliorer pour permettre leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
Nous engagerons une action forte dans le problème des Points d'Apport Volontaire et du tri sélectif.
Nous suivrons la construction des deux ateliers relais
Nous inscrirons une ligne budgétaire pour l'étude de l'urbanisation de la traversée d'IMPHY.
Nous continuerons dans le domaine de la voirie (par exemple: après l'assainissement nous referons la voirie de la rue des Jardins)

Sur le plan du budget municipal, nous inscrirons en section d'investissement des crédits budgétaires pour permettre la réalisation d'une étude sur la construction de la maison de santé.

Les dépenses en fonctionnement seront semblables à celles de 2007, sauf en matière de dépenses de personnel où la création de deux emplois sera prévue :

- un adjoint technique à compter du 1er juin chargé, entre autre, de l'entretien de la zone de loisirs,
- un policier municipal ou un garde champêtre à compter du 1er septembre,

Les diverses commissions ont commencé à travailler sur certains projets:

Commission Communication:

Nous installerons 2 panneaux d'informations au cours du 2nd semestre 2008.
Nous mettrons un panneau d'information municipal au bourg dans le courant du 2nd semestre 2008.
Nous mettrons en place un numéro d'appel téléphonique « vert » pour les personnes isolées et/ou dépendantes dans le 1er trimestre 2009.
Nous allons améliorer l'information auprès de la population par l'intermédiaire des bulletins trimestriels et du bulletin annuel.

Commission Travaux, Circulation :

Nous devrons travailler sur le dossier de construction de la nouvelle Gendarmerie …….

Nous devrons également préparer un plan de réaménagement des quartiers (places, stationnements, espaces verts….) : une première tranche pourrait voir le jour à la fin du 4ème trimestre 2008.
La rénovation de l'entrée principale du cimetière devra être étudiée pour la fin du 4ème trimestre 2008.
En 2009, un nouveau lotissement d'une vingtaine de parcelles pourrait être créé.

Commission Environnement, Assainissement :

Une politique d'enlèvement des encombrants devra être étudiée au cours du 2nd semestre 2008.
L'assainissement du quartier du Grand Vernay devra être réalisé dans la seconde moitié de l'année 2009.
La chasse au gaspillage doit être à l'ordre du jour et doit être présente dans toutes les têtes notamment au niveau des économies d'énergie.
Chaque bâtiment public devra afficher sa consommation énergétique et une baisse des coûts doit être envisagée.
Il faudra également revoir l'éclairage public (ex. rue Camille Baynac) avec le SIEEN.

Commission Sociale, Solidarité :

Il faut renforcer le lien social, travailler sur le service du portage des repas et avec les assistantes de vie en lien avec le Centre Communal d'Actions Sociales.
Il faut développer les services de soins à domicile, se mettre en relation avec l'AASD (association d'aides et services à domicile) et le SSIAD (service de soins infirmiers à domicile)
Une aide au transport pour les personnes en ayant le besoin pourrait être étudiée.

Au niveau de la santé publique, la Commune doit s'équiper de deux défibrillateurs au cours du 2nd semestre 2008 et aidera, par le biais d'une subvention exceptionnelle, à l'aménagement de l'antenne Alzheimher

Commission Scolaire :

Les actions périscolaires en partenariat avec le Centre Social doivent être développées.

Commission Jeunesse :
Une plaquette de l'existant devra être réalisée pour le mois de septembre 2008 (par tranche d'âge avec un questionnaire pour connaître les envies et les besoins des jeunes).

Commission Culturelle :
Un programme d'activités doit être créé au cours du 2nd semestre 2008 (en tenant compte de ce qui est déjà prévu et de nouvelles activités qui pourraient être proposées).

Commission Sports, Loisirs, Associations:

IL faut inciter les habitants à la création d'un Comité des fêtes (une subvention en cours d'année pourrait peut-être être attribuée).
L'association des Commerçants pourrait peut-être être relancée.
La Fête de l'enfant pourrait être reconduite.
Une Journée des Associations pourrait être créée.

En conclusion, nous avons décidé que l'année 2008 resterait une année de pause fiscale mais nous pouvons néanmoins constater que le programme que je vous propose tant dans le domaine de l'investissement que du fonctionnement est important.

Chaque commission devra travailler afin de faire des choix et des propositions pour le budget 2008.

Voila les grandes lignes que je veux vous soumettre aujourd'hui et j'attends vos commentaires.

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Madame ROTY demande sur quel terrain sera construite la nouvelle gendarmerie, si le propriétaire est d'accord pour vendre du terrain, à quel endroit se situera la maison médicale.
En ce qui concerne la gendarmerie, une promesse de vente a été signée avec le propriétaire du terrain situé derrière le garage Maziarski. Pour la maison médicale, une étude sera faite afin de déterminer le lieu de son implantation tout en sachant qu'elle ne peut pas être implantée à un bout de la ville.

Monsieur MOREAU souhaite que l'aménagement des quartiers et notamment la place Elsa Triolet soit inscrit notamment pour améliorer la sécurité des collégiens.
Monsieur CREPIN propose que la commission Travaux réfléchisse sur un projet de marquage au sol en peinture avant de se lancer dans de gros travaux.

Madame SALLE propose que la destruction du château d'eau situé place Casanova soit prévue car des plaques de béton sont en équilibre.
Monsieur MORAES indique que le Syndicat des Eaux avait demandé un devis et que cela coûtait très cher, le prix de l'eau devait être augmenté pour pallier à cette dépense.

Monsieur LONGO annonce les objectifs de la commission Sports, Loisirs et associations :

- cerner les nouveaux besoins des Associations,
- monter ensemble des projets dans le domaine du sport, des loisirs et de la vie associative,
- reprogrammer le forum des associations, avec la diffusion de plaquettes pour faire connaître l'ensemble des associations de la commune et leurs activités,
- soutenir des projets communs avec nos associations et en partenariat avec le Comité Interentreprises comme les foulées d'Imphy, les 4 heures VTT, la marche du Cœur, le Téléthon,…….

- redonner vie à deux associations qui sont actuellement en sommeil, le Comité des Fêtes et l'Association des Commerçants. La ville a besoin de ces deux associations pour redynamiser le commerce et les festivités.
Les Associations sont le cœur de notre cité. Elles seront toujours des partenaires privilégiés pour notre Commune.

Monsieur DAGUIN souhaite qu'une réflexion avec les différents partenaires de la Municipalité soit engagée afin de réorganiser le service de restauration scolaire et de développer l'accueil périscolaire dans le but d'améliorer l'accueil des enfants.
Nos efforts en matière d'équipements scolaires doivent perdurer : fournitures scolaires gratuites pour les enfants du collège, voyage scolaire de fin de cycle, amélioration des conditions d'accueil dans les classes, subvention pour la ZEP car l'Etat se désengage de plus en plus, possibilité d'exiger des ouvertures de classes.
Madame ROTY demande quel est le niveau de participation de l'Etat au niveau de la ZEP.
L'Education Nationale réduit de plus en plus les moyens financiers mis à disposition des ZEP, il n'y a plus de recrutement d'aides éducatives. De plus, la carte scolaire pourrait être remise en cause. Il faut être vigilant face aux nouvelles directives de l'Education Nationale au moment des inscriptions scolaires.